Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20261027-2026-98DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2026
Notification : 29/10/2026

Annexe 2

Commune de Moulins-lès-Metz

Etat liquidatif

Dispositif de compensation financière pour les conseillers municipaux subissant une perte de revenus dans l'exercice de leur mandat

(*Articles L.2123-3 et R.2123-11 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

IDENTITE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Nom : _____

Prénom : _____

JUSTIFICATIFS DE VERSEMENT

Motif de la perte de revenu :

☐ Participation aux séances et réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du CGCT

☐ Utilisation du crédit d'heures (articles L 2123.-2 et L.2123-4 du CGCT)

***Nombre d'heures à compenser** [à renseigner par l'élu] :*

_____

Justificatifs transmis :

☐ Bulletin de salaire

☐ Attestation de l'employeur

☐ Relevés de revenus pour les non-salariés

Joindre les justificatifs originaux

Fait à
Le
Signature du conseiller

Annexe 2

Cadre réservé à la collectivité

Montant des heures à compenser :

TOTAL GENREAL :

Arrêté à la somme de (en toutes lettres) :

……..……..……

Le :

Le Maire
Jean BAUCHEZ